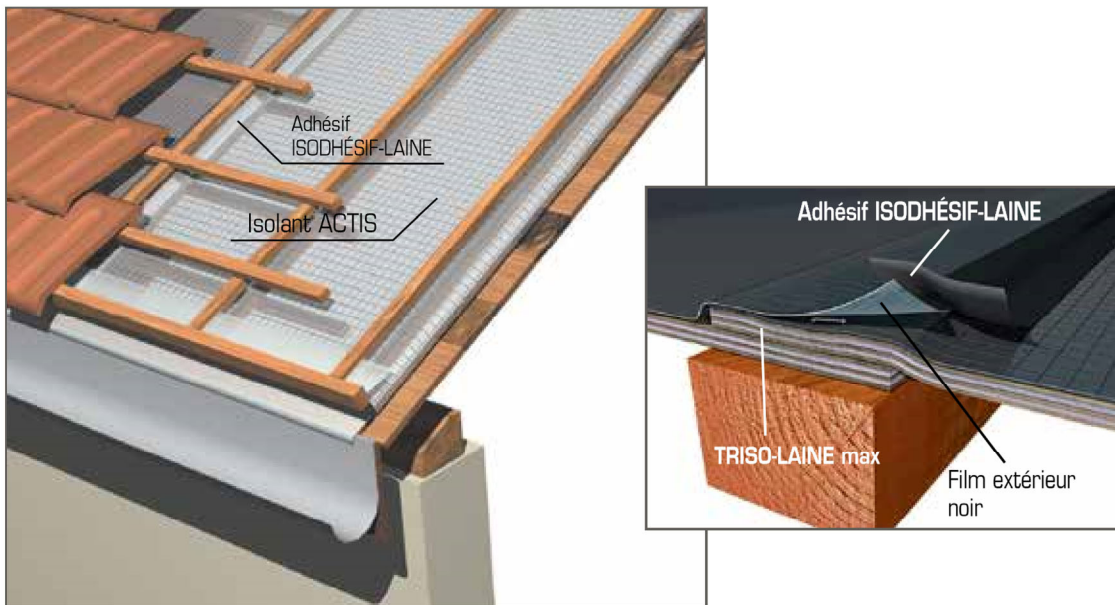


CONSEILS DE MISE EN OEUVRE

Pose en toiture sur volige

Le TRISO-LAINE max peut se poser directement sur la volige. La mise en oeuvre se réalise à la verticale, face laine côté volume habitable.

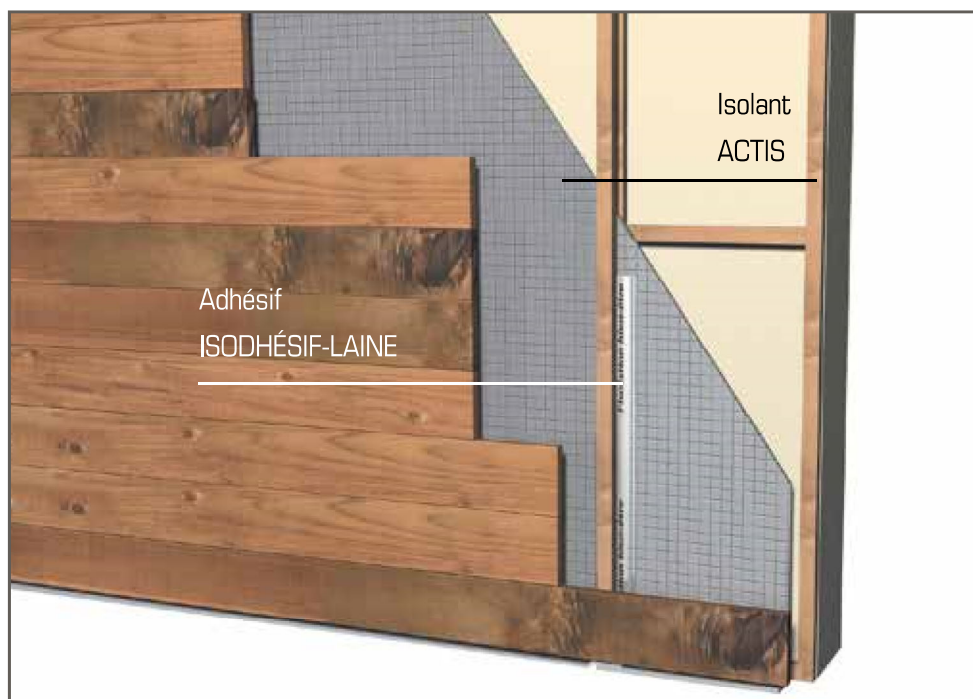


- Dérouler l'isolant sur la volige puis l'agrafer en périphérie tous les 50 mm.
- Dès le 1^{er} lé, pour assurer une étanchéité totale aux jonctions :
 - Relever le bord du film noir du 1^{er} lé déjà posé.
 - Intercaler le 2^{ème} lé sous le film noir du 1^{er} lé et agraffer sur le support bois.
 - Rabattre le film noir du 1^{er} lé sur celui du 2^{ème} lé.
 - Poser l'adhésif ISODHÉSIF-LAINE à la jonction des 2 films noirs.
- Respecter la continuité de l'isolation au faîtage et aux jonctions avec les autres parois.
- Fixer verticalement un premier jeu de contre-liteaux de section appropriée puis fixer les liteaux horizontaux avec un écartement compatible avec le type de couverture choisi (tuiles, ardoises,...).

⚠ Important : Respecter une lame d'air sous couverture de 20 mm minimum entre la face inférieure du liteau de support de couverture et l'isolant, conformément aux DTU séries 40, et assurer une bonne ventilation de cette lame d'air (chatières, closoir, ouvertures bas de pente). La mise en œuvre d'éléments de couverture est régie par des règles professionnelles et doit être réalisée par un personnel qualifié, conformément aux règles en vigueur et aux prescriptions des fabricants.



Pose en murs par l'intérieur



Respecter une lame d'air de 20 mm minimum sur chacune des faces de l'isolant.

- Visser-cheviller des tasseaux en nombre suffisant.
- Dérouler l'isolant à la verticale, face laine côté volume habitable, le tendre, faire chevaucher les lés au droit des tasseaux et les agraffer tous les 50 mm.
- Prendre soin de bien respecter la continuité de l'isolation aux jonctions mur/sol et mur/plafond.
- Poser la finition.



Finitions : Quelle que soit la finition (plaque de plâtre sur ossature métallique, contre-cloison maçonnée, lambris sur tasseaux, ...), toujours réserver une lame d'air de 20 mm entre le parement et l'isolant. La mise en œuvre d'un parement de protection est obligatoire dans les pièces habitables. Elle doit être réalisée par un personnel qualifié, conformément aux règles professionnelles en vigueur et aux prescriptions des fabricants.

Pour les autres applications du TRISO-LAINE max et leurs détails de mise en œuvre, consultez le Guide de Pose Régionalisé ACTIS sur www.actis-isolation.com.

Précautions à respecter

Sens de pose

Le TRISO-LAINE max se pose toujours avec la face laine côté volume habitable.

Agrafes

Il est conseillé d'utiliser des agrafes inox ou galvanisées de 16 mm minimum en raison de l'épaisseur du produit.

⚠ Précautions contre le feu

Les isolants minces multi-rélecteurs ACTIS n'étant généralement pas testés au feu, ils sont classés par défaut dans la catégorie F suivant le système de classification EUROCLASSES. Ne jamais exposer les produits ACTIS à une source de chaleur intense (soudure, flamme, étincelles...).

Cheminées, inserts, récupérateurs de chaleur, éclairages basse tension et autres sources intenses de chaleur

Ne jamais utiliser les isolants ACTIS pour isoler un conduit de cheminée, un insert ou un récupérateur de chaleur.

Respecter une distance minimale de 20 cm pour l'isolation des murs, plafonds, planchers, toitures, situés à proximité des cheminées, conduits, inserts, récupérateurs, et de manière générale de toute source de chaleur supérieure à 80 °C. Respecter également cette distance minimale de 20 cm entre l'isolant ACTIS et tout éclairage à basse tension (type halogène).

⚠ Soudure

En cas de soudure, écarter l'isolant mince ACTIS, même en présence d'un pare-flamme, et toujours veiller à ce que l'isolant mince ne soit pas exposé à la projection de débris enflammés ou d'étincelles.

Finitions

D'une manière générale, quel que soit le type de bâtiment isolé, zones habitables ou non habitables, ACTIS recommande dans tous les cas la mise en œuvre d'un parement de protection de l'isolant mince.

Types de parements préconisés :

- plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées conformes à la norme NF P 72-302 et plaques de plâtre armé),
- panneaux de particules ligno-cellulosiques agglomérées, conformes à la norme NF B 54-100 et de masse volumique supérieure ou égale à 600 kg/m³,
- panneaux contreplaqués, conformes aux normes NF B 50-004 et NF B 54-150,
- panneaux fibragglo conformes à la norme NF B56-010, revêtus d'un film aluminium d'au moins 0,04 mm d'épaisseur entre panneau et isolant.

Attention : pendant le temps de séchage du plâtre, prévoir une ventilation forcée des combles (fenêtres et portes ouvertes) durant plusieurs semaines.

Contact entre matériaux

Exclure tout contact entre l'isolant et le plomb, le cuivre et ses alliages, ainsi que tous les produits décapants.

Type de couverture

Nos isolants sont compatibles avec tous types de couverture. Dans le cas de toiture cuivre ou zinc, ne pas mettre l'isolant en contact avec la toiture.

Stockage ou pose par l'extérieur

Les isolants ACTIS doivent être stockés dans leur emballage sous abri et protégés des intempéries au cours de la pose par l'extérieur.

Climat de montagne

Pour l'isolation en climat de montagne (au dessus de 900 m d'altitude), se reporter à la réglementation en vigueur.

Comportement face aux rongeurs

Le TRISO-LAINE MAX ne favorise pas la nidification des rongeurs en raison de sa faible épaisseur.

Les indications de pose ci-dessus ne sont pas exhaustives.

Avant d'installer un isolant mince, il est impératif de se reporter au guide de pose téléchargeable sur www.actis-isolation.com ou disponible sur simple demande au **0800 04 04 04** ou par mail infos@actis-isolation.com

Cachet du distributeur



ACTIS Avenue de Catalogne - 11300 Limoux - FRANCE

Service Commercial N° vert : **0 800 04 04 04**

Service Technique N° vert : **0 800 09 09 09**

Fax : **(+33) 04 68 31 94 97**

Email : infos@actis-isolation.com

www.actis-isolation.com